



Des terres, pas d'hypers !

Saint-Jean de Braye, le 23 février 2018

Madame Justine ROULOT
Conseillère en Charge de la biodiversité
De l'eau et de la mer
Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition Ecologique
246, boulevard Saint Germain
75700 PARIS

AR 140 842 2719 2

Madame la Conseillère,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu recevoir les membres de notre Fédération Des terres pas d'hypers ce mardi 20 février 2018 et pour l'attention que vous avez apportée à notre exposé concernant les difficultés que nous rencontrons sur le terrain, afin de pouvoir, ensemble, trouver des solutions.

En premier lieu, nous rappelons que la Directive Européenne service considère comme raison impérieuse d'intérêt général : la protection de l'environnement et de l'environnement urbain.

Nous avons listé ces difficultés dans un ordre du jour, remis en début de réunion. Nous vous adressons, ce jour, notre compte rendu et nos propositions afin de trouver les bonnes solutions pour éviter de nombreuses procédures contre des projets de grandes surfaces ou de centres commerciaux inutiles, imposés ou illégaux.

NOS PROPOSITIONS :

- 1) Il est fondamental que les services de l'Etat fassent respecter les lois existantes (enregistrements de dossiers incomplets, saucissonnés, présentations en situation irrégulières, projets sur des zones agricoles, humides, inondables, protégées, voire Natura 2000), dans l'élaboration des SCOT pour lutter contre la consommation des terres agricoles, et appliquent les décisions de justice.

Pour y remédier il suffit d'imposer au demandeur du projet :

- **un certificat d'urbanisme concernant les parcelles du foncier des projets indiquant toutes les zones concernées et les règles y afférentes des PLU.**
 - **un certificat des SCOT concernant les règles en vigueur à respecter.**
- 2) Intervention du ministre pour que les préfets exercent un **véritable contrôle de légalité** et défèrent systématiquement les autorisations qui violent la loi ou ne respectent pas les décisions de la C.D.A.C. ou C.N.A.C.

1/2

Fédération Des terres, pas d'hypers !

Siège : 87 bd Jean Rostand 45800 Saint-Jean de Braye - Préfecture du Loiret N° W452013260
Contact : desterrespasdhypers@gmail.com tel : 04 42 09 68 40 <http://desterrespasdhypers.fr>

3) Mise en place d'un véritable **MORATOIRE NATIONAL** (simple et rapide à réaliser)

Faire les rapprochements à partir :

- des données détenues par BERCY avec la TASCOM, taxe perçue depuis 1972 sur toutes les surfaces de vente de plus 400 m² (ces taxes sont reversées à chaque commune ou intercommunalité).
- des données municipales sur les taxes commerciales.
- des travaux des Observatoires Départementaux d'Aménagement Commercial (O.D.E.C. décret 93-306 du 9 mars 1993).

Les moratoires ne doivent pas être limités aux périphéries, déjà totalement saturées, mais doivent s'appliquer aussi aux implantations de grandes surfaces en centre-ville.

L'aménagement du territoire est un problème national. Revitaliser les centres-villes est un problème global, qui concerne l'habitat, les activités économiques, les activités sportives ou culturelles, les équipements publics, les moyens de transport, la gestion des eaux, la préservation des sols et des terres agricoles.

Mettre en place un MORATOIRE, c'est reconnaître les véritables besoins des consommateurs et des habitants et lutter contre l'artificialisation des sols et la consommation des terres agricoles.

Notre Fédération considère que la réalisation de ces trois propositions permettrait de refuser des projets inutiles, imposés ou illégaux, ce qui éviterait de nombreuses procédures à la charge des requérants pour le respect du droit et assurerait la protection de l'environnement et de l'environnement urbain.

Dans l'attente de votre réponse nous informant des suites que vous entendez réserver à nos demandes,

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
Présidente de la Fédération
Des terres pas d'hypers !



Pièces jointes :

1. Compte rendu réunion du 20 février 2018
2. Ordre du jour du 20 février 2018

2/2

Fédération Des terres, pas d'hypers !

Siège : 87 bd Jean Rostand 45800 Saint-Jean de Braye - Préfecture du Loiret N° W452013260
Contact : desterrespasdhypers@gmail.com tel : 04 42 09 68 40 <http://desterrespasdhypers.fr>